

**SEANCE N° 7**  
**PROCES VERBAL**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le douze septembre à vingt heures et trente minutes,  
Les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint Aubin des Ormeaux, dûment convoqués, se sont réunis salle de la mairie, sous la présidence du Maire, Hervé BREJON

Date de convocation du Conseil Municipal : 04/09/2019

Date d'affichage en Mairie : 04/09/2019

**Présents** : BREJON Hervé, BOUILLAUD Sylvia, MURZEAU Stéphane, BRIN Stéphane, GABORIEAU Frédéric, Marie-Madeleine RETAILLEAU, RINEAU Marie-Christine, PERRAUD Hubert, LEROUX Gilbert, MANCEAU Sandrine, GAUDICHEAU Aline, GRELLIER Fabien, BOSSARD Valérie (arrivée avant examen point N°4)

**Absents excusés** : BIZON Marie-Christine donne pouvoir à Hervé BREJON,

**Secrétaire de séance** : Stéphane BRIN

**1 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES ET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA VENDEE POUR LE PROJET DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE RELIGIEUX (délibération N°2019-057)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 8/11/2018, il a été décidé de mettre en valeur le patrimoine religieux de l'Eglise.

De nombreux échanges ont eu lieu avec le conservateur du patrimoine du Département.

Aujourd'hui le plan de financement est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Montant TTC	Recettes	Montant TTC
Restauration/nettoyage de la croix de procession	2 390€	2 868€	Subvention demandée DRAC 15%	6 165€
Fourniture et pose d'un coffre-fort pour exposition des biens	36 605€	43 926€	Subvention demandée département Vendée 35%	14 383€
Réalisation et pose d'un parquet en régie pour accès PMR	1700€	2040€	Autofinancement	28 766€
Arrivée électrique + mise en peinture de la grille d'entrée	400€	480 €		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>41 095€</b>	<b>49 314€</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>49 314€</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** le plan de financement

**AUTORISE** la demande de subvention auprès de la direction régionales des affaires culturelles et du département de la Vendée

**AUTORISE** le maire à signer tous les documents s'y rapportant

## **2 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE ROUTIERE DEPARTEMENTALE POUR LE DOSSIER D'AMENAGEMENT DE LIAISONS DOUCES (délibération N°2019-058)**

Le point est reporté car des informations sont manquantes.

## **3 - DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL (délibération N°2019-059)**

Point reporté au prochain conseil

## **4 - MISE EN ŒUVRE DE L'AVENANT AU CONTRAT VENDEE TERRITOIRE PAYS DE MORTAGNE (délibération N°2019-060)**

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 a transformé l'organisation et l'action des collectivités locales. Elle affiche désormais un objectif de spécialisation des compétences des collectivités départementale et régionale, au travers de la suppression de la clause générale de compétences.

Pour les communautés de communes et d'agglomération, la loi NOTRe a confirmé le mouvement de consolidation des intercommunalités en relevant le seuil minimal de constitution d'un EPCI à fiscalité propre à 15 000 habitants et en renforçant le degré d'intégration des communautés de communes et des communautés d'agglomération en leur attribuant de nouvelles compétences obligatoires et optionnelles.

Dans ce contexte, le Département de la Vendée a proposé aux 19 intercommunalités de Vendée et à la commune de l'île d'Yeu la mise en place de Contrats Vendée Territoires. A échéance 2020, ces contrats ont vocation à regrouper un ensemble de dispositifs d'aide financière afin de passer d'une logique de programmes de subvention à une logique de territoire.

Le 22 décembre 2016, le Comité Territorial de Pilotage s'est réuni afin de valider une première liste d'opérations financées dans le cadre du Contrat Vendée Territoires adopté en conseil communautaire le 8 février 2017 et signé le 19 juin 2017. Puis, le 18 juin 2019, dans le cadre de la clause de revoyure, le Comité Territorial de Pilotage s'est à nouveau réuni pour mettre à jour cette liste de projets.

Il est désormais proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet d'avenant au contrat Vendée Territoires à conclure entre l'ensemble des communes du territoire du Pays de Mortagne, la communauté de communes et le Département tel que joint en annexe à la présente délibération.

### **► REPARTITION DE L'ENVELOPPE DU DEPARTEMENT**

<b>REPARTITION DE L'ENVELOPPE</b>	<b>AIDES DU DEPARTEMENT</b>	<b>TAUX</b>
<b>Enveloppe globale du territoire</b>	<b>2 003 750 €</b>	
<b>Projets structurants</b>	<b>1 403 750 €</b>	<b>70,06%</b>
<b>Opérations en fonctionnement</b>	<b>0 €</b>	<b>0%</b>
<b>Projets communaux d'intérêt local</b>	<b>600 000 €</b>	<b>29,94%</b>
<b>Part non affectée</b>	<b>0 €</b>	

### **► LISTE DES OPERATIONS**

Dans le tableau ci-après, l'engagement financier du Département est **souligné et en gras**. Selon les opérations, cet engagement porte, dans le respect des règles de subventionnement détaillées par le règlement d'aide visé à l'article 12 du contrat initial, sur le **montant de la subvention**, auquel cas le taux de subvention du Département fluctuera en fonction du coût de l'opération ;

<b>ACTIONS ET PROJETS</b>	<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	<b>ANNEE DE L'ACTION</b>	<b>MONTANT HT</b>	<b>TAUX PRISE EN CHARGE</b>	<b>SUBVENTION DEPARTEMENT</b>
<b>Investissement : Opérations structurantes du territoire</b>					
Système d'informatique et télécommunication mutualisé	Communauté de Communes du PAYS DE MORTAGNE	2017	652 000 €	30%	<b><u>195 600 €</u></b>

Pôle de santé - Maison de santé pluridisciplinaire de La Gaubretière	Communauté de Communes du PAYS DE MORTAGNE	2018-2020	2 317 670 €	17,30%	<b>400 750 €</b>
Extension et restructuration du bâtiment siège de la Communauté de Communes	Communauté de Communes du PAYS DE MORTAGNE	2017-2019	1 868 551 €	21,45%	<b>400 750 €</b>
Construction d'un bâtiment pour le service de collecte	Communauté de Communes du PAYS DE MORTAGNE		1 000 000 €	24,16%	<b>241 650 €</b>
Réaménagement des abords et des parkings de la base de Poupet	Commune de SAINT-MALO DU BOIS	2017	102 218 €	<b>30,00%</b>	30 000 €
<b>Plan intercommunal de mise en réseau et développement des bibliothèques</b>					
Réaménagement de la bibliothèque	Commune de LES LANDES GENUSSON	2020-2021	125 000 €	30,00%	<b>37 500 €</b>
Réaménagement de la bibliothèque	Commune de MALLIEVRE	2018	91 313 €	24,64%	<b>22 500 €</b>
Réaménagement de la bibliothèque dans l'ancien restaurant scolaire	Commune de SAINT-AUBIN DES ORMEAUX	2019	248 039 €	7,05%	<b>17 500 €</b>
<b>Plan intercommunal d'aires d'accueil de camping-cars</b>					
Implantation d'une nouvelle aire d'accueil de camping-cars (La Verrie)	Commune de CHANVERRIE		61 000 €	28,69%	<b>17 500 €</b>
Implantation d'une nouvelle aire d'accueil de camping-cars	Commune de LES LANDES GENUSSON	2019	20 000 €	50,00%	<b>10 000 €</b>
Aménagement d'une nouvelle aire de camping-cars	Commune de MORTAGNE-SUR-SEVRE	2018-2019	39 000 €	38,46%	<b>15 000 €</b>
Implantation d'une nouvelle aire d'accueil de camping-cars	Commune de SAINT-AUBIN DES ORMEAUX	2019	30 000 €	50,00%	<b>15 000 €</b>
<b>Investissement : Opérations d'intérêt local</b>					
Enfouissement des réseaux à Chambretaud	Commune de CHANVERRIE	2018-2019	22 000 €	45,45 %	<b>10 000 €</b>
Extension maison de l'enfance à La Verrie	Commune de CHANVERRIE	2020	280 400 €	36,01%	<b>100 984 €</b>
Rénovation de la salle polyvalente	Commune de LA GAUBRETIERE	2017-2018	1 841 039 €	2,94%	<b>54 159 €</b>
Gare routière : création pour la sécurisation des déplacements de plus de 350 élèves	Commune de LA GAUBRETIERE	2017-2020	275 000 €	3,64%	<b>10 000 €</b>
Achat supérette avec station-service plus réaménagement de la zone	Commune de LES LANDES GENUSSON	2018-2020	333 333 €	15,94%	<b>53 131 €</b>
Réaménagement du café chez Janine	Commune de MALLIEVRE	2018-2019	205 000 €	8,33%	<b>17 069 €</b>
Travaux Centre petite enfance / Marmousets / Ludothèque	Commune de MORTAGNE-SUR-SEVRE	2017 - 2018	240 000 €	38,90%	<b>93 358 €</b>
Construction d'un restaurant scolaire	Commune de SAINT-AUBIN DES ORMEAUX	2017-2018	850 000 €	4,39%	<b>37 329 €</b>
Rénovation thermique de la Mairie	Commune de SAINT-LAURENT SUR SEVRE	2017	250 000 €	10,05%	<b>25 134 €</b>
Rénovation thermique du complexe sportif	Commune de SAINT-LAURENT SUR SEVRE	2018	166 167 €	10,05%	<b>16 707 €</b>
Rénovation et couverture vestiaires sportifs	Commune de SAINT-LAURENT SUR SEVRE	2017	355 000 €	10,05%	<b>35 685 €</b>
Aménagement de centre-bourg, renouvellement et enfouissement des réseaux	Commune de SAINT-MALO DU BOIS	2017 - 2020	1 000 000 €	4,07%	<b>40 715 €</b>
Aménagement espace public (en attente de la définition du programme de travaux au titre du CCU Travaux)	Commune de SAINT-MARTIN DES TILLEULS	2017	1 181 117 €	2,78%	<b>32 808 €</b>
Construction centre-culturel avec cellule commerciale	Commune de TIFFAUGES	2019	600 000 €	6,24%	<b>37 459 €</b>
Aménagement espace public (en attente de la définition du programme de travaux au titre du CCU Travaux)	Commune de TREIZE-VENTS	2017-2020	134 234 €	26,42%	<b>35 462 €</b>

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant au contrat Vendée Territoire comprenant la liste des projets tels que présentés dans le tableau joint
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer le contrat et toutes les pièces relatives à cet avenant »

## **5 - MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE CONCERNANT LES ASSURANCES COMMUNALES – CHOIX DES ENTREPRISES (délibération N°2019-061)**

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée pour le marché à procédure adaptée de renouvellement des contrats d'assurance communaux. La commune se fait assister par un cabinet de renégociation de contrat d'assurance, DELTA consultant.

Dans le cadre de la consultation, le marché a été divisé en 4 lots :

- Lot 1 : dommages aux biens et risques annexes
- Lot 2 : responsabilité civile et risques annexes
- Lot 3 : protection juridique et protection fonctionnelle des agents et des élus
- Lot 4 : véhicule à moteur et auto-collaborateurs en mission

Les offres ont été réceptionnées jusqu'au 24/05/2019 à 12h30. Quatre offres ont été reçues. Il s'agit des sociétés : SMACL, GROUPAMA, assurances PILLIOT, MAIF.

Les critères de notation sont détaillés dans le rapport d'analyse des offres joint en annexe de cette délibération.

### **Lot 1 : dommages aux biens et risques annexes**

	SMACL	GROUPAMA	PILLIOT	MAIF
Note technique /60	56.05	55.91	57.68	58.63
Note tarifaire /40	40	36.15	18.63	27.72
CLASSEMENT (avec option 1)	1	2	4	3

Il est proposé de retenir l'offre de SMACL avec l'option 1 – franchise 250€ pour un montant de 4 485,14€ TTC.

### **Lot 2 : responsabilité civile et risques annexes**

	SMACL	GROUPAMA	PILLIOT
Note technique /60	57.60	53.80	56.20
Note tarifaire /40	40	37.41	8.74
CLASSEMENT (avec option 1)	1	2	3

Il est proposé au conseil municipal de retenir l'offre de SMACL avec l'option N°1 – SANS FRANCHISE– pour un montant de 753,20€ TTC.

### **Lot 3 : protection juridique et protection fonctionnelle des agents et des élus**

	SMACL	GROUPAMA
Note technique /60	57.33	46.67
Note tarifaire /40	40	21.40
CLASSEMENT (avec option 1)	1	2

Il est proposé au conseil municipal de retenir l'offre de SMACL avec la variante (barème contractuel x2) pour un montant de 468,21€ TTC

### **Lot 4 : véhicule à moteur et auto-collaborateurs en mission**

	SMACL	GROUPAMA	PILLIOT
--	-------	----------	---------

Note technique /60	57.43	55.71	52.71
Note tarifaire /40	40	39.30	28.85
CLASSEMENT (avec option 1) et collaborateurs en mission	1	2	3

Il est proposé au conseil municipal de retenir l'entreprise SMACL avec l'option N°1 (franchise 250€) et avec la prestation d'assurances auto-collaborateurs en mission pour un montant de 1 392€ TTC.

Il est précisé que la durée totale du marché est de 4 ans, soit un montant total estimatif hors actualisation de prix de 28 394,20€ TTC.

Vu le code de la commande publique,  
Vu le rapport d'analyse des offres établis par DELTA CONSULTANT,  
Où l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**DECIDE** d'attribuer le marché public de contrat d'assurance communal comme suit :

Lot 1 : dommages aux biens et risques annexes : SMACL est retenu pour un montant de 4 485,14 € TTC avec l'option N°1 (franchise 250€)

Lot 2 : responsabilité civile et risques annexes : SMACL est retenu pour un montant de 753,20 € TTC avec l'option N°1 (sans franchise)

Lot 3 : protection juridique et protection fonctionnelle des agents et des élus : SMACL est retenu pour un montant de 468,21 € TTC

Lot 4 : véhicule à moteur et auto-collaborateurs en mission : SMACL est retenu pour un montant de 1 392 € avec l'option N°1 (franchise 250€) et avec la prestation d'assurances auto-collaborateurs en mission

**AUTORISE** le Maire à signer les marchés correspondants

**INDIQUE** que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2020

#### **6 - EXAMEN DU RAPPORT D'ACTIVITE DE L'AGENCE DE SERVICES AUX COLLECTIVITES LOCALES DE VENDEE (délibération N°2019-062)**

Monsieur le Maire indique que par mail du 24/06/2019, l'agence de services aux collectivités de Vendée a fait parvenir à la commune le rapport des représentants de ladite agence.

Conformément aux dispositions de l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport est adressé à chaque membre actionnaire afin que chaque assemblée délibérante se prononce sur son contenu par voie de délibération.

Le rapport a été envoyé avec la convocation le 04/09/2019.

Chaque élu a pu en prendre connaissance. Des remarques sont faites sur la rapidité d'exécution de l'agence qui ne correspond pas aux attentes de mise en œuvre rapide de certaines décisions.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

**PREND** acte de ce rapport

#### **7 - RAPPORT ANNUEL 2018 SUR L'EAU POTABLE EN VENDEE (délibération N°2019-063)**

Monsieur le Maire rappelle que le décret N°95-635 du 06/05/1995 prévoit que le Maire présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

VENDEE EAU est compétent pour la distribution de l'eau potable dans 266 communes de Vendée, dont St Aubin des Ormeaux. C'est donc cet organisme qui a établi le rapport dont voici la synthèse.

Volume d'eau produit	45 019 899 m3
Origine de l'eau	89,3 % eau de surface ; 10,7 % eau souterraine
Nombre total abonnés	395 582
Volume consommé par les abonnés	40 270 741 m3
Volume exporté	2 245 619 m3
Longueur du réseau	14 951km
Rendement global du réseau	88,4%
Excédent d'exploitation propre à l'exercice	20 541 748,68€
Annuité de la dette	7 444 203,22€
Emprunt contracté	0€
Encours de la dette au 31.12.2018	60 682 334,57€
Montant du programme d'investissement	63 000 000€

Les indicateurs de performance :

Estimation du nombre d'habitants desservis	610 182 habitants
Prix TTC du service au m3 pour 120m3	2,20€ TTC/m3
Délai maximum d'ouverture de branchements pour les nouveaux abonnés	48h
Taux de conformité contrôle sanitaire concernant la microbiologie	100%
Taux de conformité contrôle sanitaire concernant les paramètres physico-chimique	99,9%

Durée d'extinction de la dette de la collectivité	1.8 années
Taux d'impayés sur les factures d'eau	0,70%
Taux de réclamations	0,5 pour 1000 abonnés

Concernant les branchements d'eau municipaux, il est précisé que des efforts de réduction ont été engagés depuis plusieurs années et sont poursuivis.

Il est indiqué que le rapport de Vendée Eau sera disponible à la consultation en mairie.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**PREND ACTE** de ce rapport annuel du prix et de la qualité du service public de l'eau potable établi par Vendée eau

**8 - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (délibération N°2019-064)**

**MARCHES PUBLICS**

Marché public d'un montant de 6639, 67€ HT avec la société POINT P pour la fourniture de portail, portillons et clotures pour l'extension du cimetière communal

Marché public d'un montant de 342,20€ TTC avec la société PLG pour la fourniture de produits d'entretien

Marché public d'un montant de 1248,16€ TTC avec la société SAVEC pour la maintenance de la chaudière du restaurant scolaire

Marché public d'un montant de 3336€ TTC avec la société METALLERIE SOULARD pour la réparation du portail d'entrée du cimetière suite à accident (couvert par l'assurance du tiers)

Marché public d'un montant de 8621,04€ TTC avec la société GODET pour la réparation du mur endommagé du cimetière suite à accident (couvert par l'assurance du tiers)

Marché public d'un montant de 383,95€ TTC avec la société ORE PEINTURE pour fourniture de peinture de voirie

Marché public d'un montant de 182,70€ pour la location d'un compresseur diesel auprès de la société VLOK pour le chantier du cimetière

#### **DIA**

9 rue de la Versenne, pas de préemption

5 rue du lavoir, pas de préemption

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- proposition d'aménagement temporaire afin de réduire la vitesse rue de la Bernardière. Proposition de chicanes, de manière temporaire, pour casser la vitesse. Accord du conseil pour cet aménagement temporaire.
- chantier extension du cimetière : a démarré (piquetage du mur par le service technique). Le terrassier intervient semaine prochaine, puis le maçon à suivre.
- travaux du calvaire : débutera à compter de la mi-novembre
- bibliothèque : permis de construire déposé début août (5 mois d'instruction) ; suivra la consultation pour les travaux.
- aire de camping-car : consultation des entreprises en cours jusqu'à fin septembre
- voirie définitive tranche 2 Bernardière : travaux en cours jusqu'à la Toussaint
- esquisse tranche 3 Bernardière : plusieurs réunions ont été réalisées. La dernière est présentée aux membres du conseil
- cuve à eau pour tranche 3 Bernardière : majorité pour fournir les cuves.
- proposition d'éclairage du parking du Verdier, et le long de la salle de la Sèvre. Accord de principe sur le projet pour un montant estimatif de 8028€.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h40.